



PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Jodie DUBOIS
Gestionnaire de dossiers urbanisme
Service développement territorial
dubois.jodie@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Laurent DENIS
Président
Communauté d'agglomération du Pays de
Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS20079
62968 LONGUENESSE Cedex

Vos réf : votre courrier du 16 octobre 2025

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/JD

Objet : avis du Département – modification n°15 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pôle Territorial de Longuenesse (PTL) sur la commune de Tournehem-sur-la-Hem

Monsieur le Président,

Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification n°15 du PLUi PTL sur la commune de Tournehem-sur-la-Hem.

Le projet porte sur la modification de la partie nord de l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) de réhabilitation de la friche Desseille comportant la démolition de l'ancienne usine et la réalisation de nouveaux logements, d'un béguinage et de lots libres sur un périmètre élargi. Du fait de la topographie, les accès et voiries internes au projet ont également été revus, et intègre la parcelle AC161 au site.

Plusieurs éléments de ce projet sont pris en compte au regard des compétences du Département :

- les mobilités alternatives, particulièrement le covoiturage et les aménagements cyclables ;
- l'itinérance et la randonnée pédestre ;
- les espaces naturels sensibles ;
- la mobilité routière, particulièrement les routes départementales ;
- la biodiversité sur les propriétés départementales.

Le projet de modification n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Ainsi, le Département émet un avis favorable sur votre projet, et reste à votre disposition pour tout projet d'aménagement cyclable, de biodiversité et d'aire de covoiturage.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras, le 28 novembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,

Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DGA Directeur du pôle aménagement et développement territorial

